

L3 et choix des matières

Par **Alexou**, le 13/09/2010 à 22:43

Hello!!

Et oui, encore un sujet sur la L3 et le choix des matières, décidément ^^ . J'ai choisi d'ouvrir un nouveau post étant donné que les autres avaient été postés il y a trop longtemps ou ne concernaient pas vraiment les mêmes domaines.

Je suis dans un cursus bilingue, c'est à dire que j'ai les cours de droit français et un Diplôme Universitaire de droit anglo américain y est associé. Sachant que je suis très intéressée par le droit international, le droit des affaires, les contentieux en droit international privé, je souhaite vous faire la liste des matières proposées et celles que je compte choisir afin d'avoir votre avis dessus. J'aimerais vraiment faire le choix le plus judicieux possible.

L'université de Cergy-Pontoise propose en matière fondamentale (avec TD):

- droit du travail,
- droit international public,
- droit des sociétés,
- droit des libertés publiques et des droits de l'Homme.

S'agissant des matières complémentaires (sans TD) :

- histoire du droit (Europe),
- comptabilité,
- droit pénal spécial,
- histoire de la pensée économique,
- droit constitutionnel comparé,
- droit civil des obligations,
- droit fiscal général,
- droit judiciaire privé,
- droit de la fonction publique.

Personnellement, je compte choisir pour le moment en fondamental Droit des sociétés et DIP et ensuite droit civil des obligations et j'hésite entre droit judiciaire privé et droits des libertés publiques...

Compte tenu de mes projets, du fait que je vais peut être aussi essayé au moment opportun de passer le concours d'avocat, que me conseillez vous ?

J'ai aussi une autre question : avez vous des conseils sur les filières qui m'intéresse vraiment pour les master? Est-ce que ce sont des domaines où il y a encore de la place où est-ce qu'ils sont "bouchés"?

Je m'excuse par avance pour la longueur de ce mail, mais je voulais être la plus précise possible afin de vous donner les moyens de répondre vraiment à ma question. =)

Merci à tous !!!

Par **Stigma**, le 14/09/2010 à 02:09

Pour un parcours d'affairiste, le droit du travail me semble bien plus utile que le droit international public (qui selon moi ne t'apportera rien).

Je doute également de l'intérêt de faire des libertés publiques, alors que tu peux choisir de la compta ou du fiscal qui sont, me semble-t-il, toujours utile à un juriste d'affaires.

Pour ce qui est des débouchés du droit des affs... c'est une matière qui recouvre beaucoup d'autres matières. Certains domaines sont totalement bouchés (droit boursier par exemple) quand d'autres sont très porteurs (droit des entreprises en difficulté). Y'a un paquet de Masters qui pourront te convenir, à toi de voir durant ta L3 et ton M1 (a priori, vu ce que tu veux faire, un M1 droit des affaires) ce qui te branche le plus.

Par **akhela**, le 14/09/2010 à 08:16

Je confirme le commentaire de Stigma : DIPublic ne sert vraiment à rien, sauf à rentrer dans la fonction publique internationale, les carrières diplomatiques et les ONG.

Pour un affairiste, droit du travail est beaucoup plus important.

En option, pour un affairiste : compta et fisca sont des must.

Par **Mazart**, le 14/09/2010 à 09:20

Effectivement, cela peut sembler bizarre mais le Droit du travail est très lié au Droit des affaires (dans ma fac, et je pense que ce n'est pas une exception, c'est une matière très importante du parcours droit de l'entreprise). Même si Droit international public aurait été intéressant d'un point de vue culture générale, il vaut mieux privilégier les matières importantes pour ton cursus.

Pour l'examen d'avocat (oui oui examen, pas concours ^^) libertés publiques est au programme et c'est d'ailleurs une matière "de base" pour tous les parcours.

Après je ne connais pas droit judiciaire privé je ne peux donc pas te renseigner dessus mais c'est tout de même plutôt pour les pénalistes.

Au niveau des masters, chez les affairistes il y a de la concurrence, c'est un secteur très porteur qui attire donc beaucoup de monde, alors bats toi pour avoir un bon dossier et fais des stages ^^

Par **akhela**, le **14/09/2010** à **09:46**

DJP ce n'est pas vraiment pour les pénalistes, c'est l'autre nom de la procédure civile. C'est une matière extrêmement importante pour le CAPA et l'ENM.

DIP est très séduisant, mais sauf à être certain de s'orienter dans les carrières internationales, c'est une pure perte de temps. (attention à ne pas confondre avec Droit international privé qui est une matière très utile, elle, pour les juristes en entreprise, les avocats et les juges).

Par **Alexou**, le **14/09/2010** à **11:29**

Merci beaucoup à vous pour toutes ces réponses.

Je n'avais pas saisi l'importance du droit du travail lorsqu'on s'engage dans le domaine des affaires, peut-être que je l'avais trop stigmatisé ou que pour moi ça représentait vraiment l'entreprise et les affaires sociales qui y sont prises en compte.

Pour le DIP, je l'avais choisi car en fait, comme je suis pratiquement sûre de partir dans un master de droit international (en lien avec le droit des affaires ou le contentieux international), j'avais pu constater que dans les plaquettes des masters concernés il y a toujours un enseignement de DIP en fondamental. Du coup, j'avais peur en ne choisissant pas cette matière que cela soit un handicap pour entrer dans un master de droit international, même si j'ai bien compris que cette matière est orientée vers le public alors que moi c'est plutôt le droit international privé qui m'intéresse.

En tout cas, vu vos commentaires, si j'ai bien compris, il va falloir que je choisisse entre droit international ou droit des affaires, car en droit des affaires, droit du travail, fiscal etc est essentiel, alors qu'en droit international, il faut plutôt privilégier d'autres matières.

Quid du droit international des affaires qui me tente... ^^

Mais en tout cas, encore merci pour toutes vos réponses, cela m'aide beaucoup =)

Par **akhela**, le **14/09/2010** à **14:33**

DIP désigne 2 matières si il n'y a pas d'ajout :

- le Droit International Public (qui garde le plus souvent l'acronyme DIP pour lui, sinon DIPu) : une matière qui, pour 99% des étudiants, ne sert franchement à rien (seuls sont concernés comme rappelé déjà : les fonctionnaires internationaux, les carrières diplomatiques et les ONG types Greenpeace ou MSF). Cette matière recouvre le droit communautaire qui est généralement enseigné à part (pour le coup, c'est la partie vraiment utile à tout le monde). L'enseignement du DIPu recouvre généralement : les traités internationaux, le droit de la mer, la protection diplomatique, le droit de la guerre ... bref des trucs totalement inutiles que personne ne respecte et sur lequel personne n'est d'accord.
- le Droit International Privé (plus souvent qui utilise parfois l'acronyme DIP, mais plus souvent

DIPr) : une matière vraiment utile pour ceux qui s'orientent vers les professions d'avocat, de magistrat et de juriste en entreprise/fiscaliste. C'est l'étude de la loi applicable à une situation où plusieurs droits pourraient s'appliquer (ex : un divorce en France entre un allemand et une américaine qui se sont mariés au Japon), de tels situations d'extranéité sont de plus en plus fréquentes, c'est donc une matière très utile.

Pour un parcours en Droit International des Affaires, DIPu ne sert toujours à rien (vaguement le droit de la mer et encore, ça se résume à 10 pages de manuel), par contre DIPr est très utile, de même que droit des sociétés et droit fiscal (droit du travail moins pour cette carrière).

Quand on a la chance comme toi d'avoir des envies précises rapidement, il faut absolument rester cohérent, et pour les autres qui n'ont pas de projet, il faut éviter les matières "voie de garage" comme DIPu.

Si vous candidatez à des mastères avec entretien ou avec des pré-requis, le choix des matières au moins à partir de la L3 est fondamental.

Par **Alexou**, le **14/09/2010** à **14:54**

Merci pour cette réponse super précise. Effectivement, je veux être le plus cohérente possible, donc votre aide est très précieuse.

Quand je disais DIP, je parlais de Droit international public, donc, à priori, matière à ne pas choisir.